

ZMEL de Bagaud

Aire maritime adjacente



Zmel de Bagaud (© Manon Lasson)

Pour contribuer à la sauvegarde des sites menacés et préserver la faune et la flore méditerranéenne, le Parc national de Port-Cros a mis en place en 2020 une ZMEL (Zone de Mouillages et d'Équipements Légers) dans la Passe de Bagaud où le mouillage de l'ancre y est désormais interdit toute l'année.

Infos pratiques

Pratique : Éconavigation

Période : Du 15/04 au 15/10

La ZMEL est accessible du 15 avril au 15 octobre.

Le **mouillage de l'ancre** est source de **dégradation** des fonds marins par la destruction de la **posidonie**, écosystème vital pour le littoral, où les espèces y trouvent habitat et réserve d'oxygène.

Cette plante contribue également à la protection des plages en atténuant le phénomène d'érosion.

Pour répondre à cette problématique, le Parc national de Port-Cros agit et met en place une

zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) afin de préserver

l'environnement marin

Description

La ZMEL de 176 ha est une zone protégée. Le Parc national de Port-Cros met à disposition 68 bouées d'amarrage à ancres écologiques :

60 bouées (réservées aux **unités de 0 à 15 mètres**) dans 4 zones de mouillages :

- Nord Bagaud (11)
- Sud Bagaud (19)
- Anse Saint Pierre (15)
- Anse Fausse Monnaie (15)

5 bouées pour les **unités** comprises entre **15 et 30 mètres**.

3 bouées pour les **résidents de l'île de Port-Cros** (unités inférieures à 15 mètres).

Le mouillage de l'ancre est interdit toute l'année dans toute la zone. Pour rappel, le cœur marin du Parc national de Port-Cros interdit le mouillage aux navires de plus de 30 mètres.

La ZMEL est mise à **disposition** du public du **15 avril au 15 octobre**.

En **journée**, l'utilisation des équipements est **libre et gratuite de 8 h à 18 h**.

La nuit, **de 18 h à 8 h**, l'amarrage est payant et sous conditions de réservation.

Les usagers doivent effectuer cette réservation via le portail internet dédié: <https://portcros.smartwaters.com/>, en amont de leur excursion. Afin que le plus grand nombre puisse admirer la beauté exceptionnelle de ce site, la présence d'un navire au sein de la ZMEL est limitée à 5 nuitées consécutives. Les deux premières nuitées sont au tarif de base de 0,58€ TTC x m² du bateau (longueur x largeur). Après deux nuitées consécutives, le tarif double pour chaque nuitée suivante.

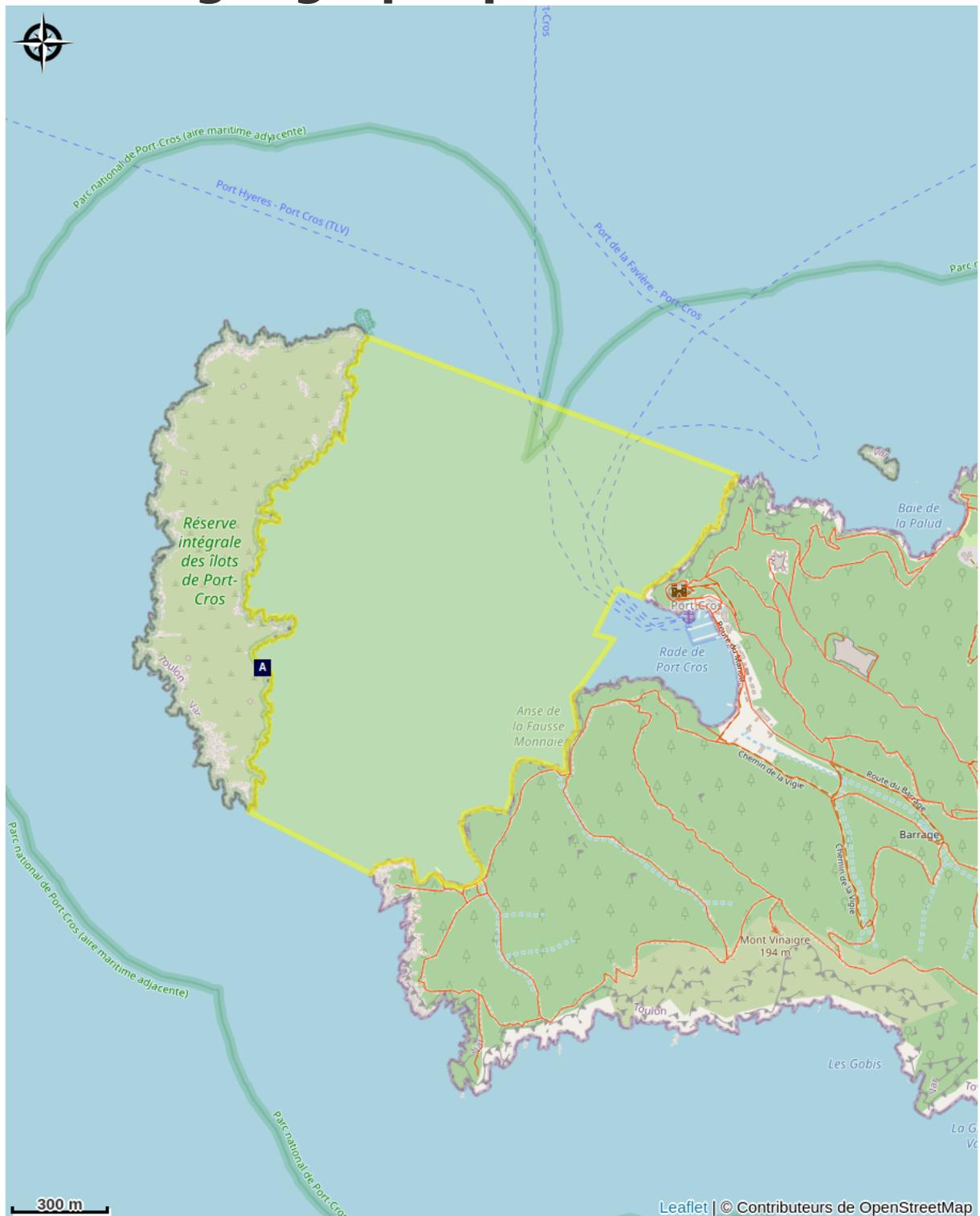
Nombre de nuitées consécutives	1	2	3	4	5
TB x m ²	TB x m ² x 1	TB x m ² x 2	TB x m ² x 4	TB x m ² x 8	TB x m ² x 16
Exemple : navire de 10m (30m ²)	17,40€	34,80€	69,60€	139,20€	278,40€

Tarifcation pour la réservation de nuitée consécutive

L'annulation d'une réservation n'est pas possible. L'utilisateur souhaitant réserver un dispositif d'amarrage s'assure au préalable que les prévisions météorologiques sont favorables et appropriées au mouillage. Aucun remboursement ne sera accordé.

RAPPEL : Si vous n'avez pas réservé la bouée pour la nuit, veuillez la libérer avant 18H00

Situation géographique



Fort de l'Estissac (A)
Marcel et Marceline Henry (C)
Huppe fasciée (E)
Chapelle Saint-Tropez (G)
Le petit cimetière (I)
Gorgone rouge (K)
Station 1 - Les plantes venues
d'ailleurs (M)

Jules Supervielle (B)
Fort du Moulin (D)
Puffin Yelkouan (F)
Statue Saint-Joseph (H)
Anémone encroûtante jaune (J)
Séριοle (L)
Station 2 - Le cimetière (N)

Toutes les infos pratiques



En cœur marin



Si vous êtes amenés à débarquer sur le port, merci de vous référer à la réglementation en cœur de parc



Recommandations

L'amarrage de plusieurs navires sur une seule bouée est interdit.

La vitesse des navires à l'intérieur de la ZMEL est limitée à maximum 5 nœuds.

La présence constante à bord d'une personne en capacité de manœuvrer le navire est obligatoire.

Les marins prennent toutes les précautions nécessaires pour garantir la sécurité de la navigation, en s'assurant notamment d'une profondeur suffisante. A ce titre, l'utilisation des bouées à proximité de la côte de l'île de Port-Cros n'est pas recommandée aux quillards ou autres navires à fort tirant d'eau.

Un doute sur le fonctionnement de la ZMEL ? Un souci technique pour réserver ?

► **Contactez le gestionnaire :**

- par mail, à capitainerie@portcros-parcnational.fr

- par téléphone, au 04.94.01.40.72 (ou depuis l'étranger au +334.94.01.40.72)

- canal VHF 9/16

Lieux de renseignement

Capitainerie de Port-Cros

Le port Port-Cros, 83400 Hyères

capitainerie@portcros-parcnational.fr

Tel : 04 94 01 40 72

<http://www.portcros-parcnational.fr/fr/des-decouvertes/une-destination-dexception/la-mer-et-les-fonds-marins/le-port-de-plaisance-de-port>

Sur votre chemin...



Fort de l'Estissac (A)

Situé sur la crête Nord principale de l'île, le fort de l'Estissac offre un magnifique panorama sur la rade d'Hyères.

Edifié sous Richelieu en 1635, les Anglais le détruisent en 1793 pendant la révolution Française. Le fort est reconstruit et agrandi en 1810 avec l'ajout d'un corps d'habitation. Il est finalement restauré et devient un lieu d'exposition après son affectation au Parc National de Port-Cros au 20ème siècle.

L'ouvrage est composé d'une tour à canons cylindriques à deux niveaux. La tour était à l'origine circulaire et présente une forme tronquée aujourd'hui. Le toit de la tour est construit en forme d'impluvium afin de récupérer l'eau de pluie qui était acheminée jusqu'à la citerne située en dessous.

Le nom du fort vient du premier commandant, le baron de l'Estissac.

Crédit photo : Lison Guilbaud_PN de Port-Cros

Jules Supervielle (B)

Poète et écrivain franco-uruguayen, il séjourne régulièrement sur l'île entre les années 1925 et 1939 au fort du Moulin avec sa famille. Il invite ses amis artistes et écrivains dont Henri Michaux qui découvrent à leur tour l'île. En 1934, Jean Paulhan directeur de la NRF, invite les Supervielle et leurs amis au fort de la Vigie après que les propriétaires Henry ce soient installés au fort du Moulin.



Marcel et Marceline Henry (C)

C'est avec son amant, le poète Claude Balyne, que Marceline Henry arrive sur Port-Cros en 1919. Son mari, Marcel Henry la rejoint ensuite. Les deux époux tombent amoureux de l'île, en deviennent propriétaires et lui redonne vie ! L'hostellerie provençale ouvre ses portes mais la préoccupation majeure du couple reste la préservation de l'île. Des scientifiques réalisent alors les premiers inventaires naturalistes. En 1963, Marceline Henry fait classer l'île comme Parc national pour assurer un tourisme raisonné.

Crédit photo : PN de Port-Cros



Fort du Moulin (D)

Le fort du Moulin domine le port et occupe une position stratégique qui lui permet de veiller au danger venant de la mer.

Edifié sous François 1er en 1531, il est le plus ancien et le plus grand fort de l'île. Le fort est restauré puis remanié en 1634 à la demande de Richelieu qui souhaite réorganiser la défense des îles. Le fort connaîtra ensuite de nombreuses modifications, notamment après sa destruction par les Anglais en 1793.

Il est à l'origine d'œuvres littéraires comme *Jean d'Agrève* (E.M de Vogüé, 1897) et *La voie sans retour* (H. Bordeaux, 1902). Dans les années 1920, les écrivains Jules Supervielle, Henri Michaux et Saint-John Perse y résident régulièrement.

Seul monument de l'île à être classé "monument historique", il est dorénavant fermé au public.

Crédit photo : Jm.Prieur-PN-Port-Cros



Huppe fasciée (E)

Avec son plumage roussâtre, ses ailes et sa queue noire et blanche, elle peut s'observer au sol au printemps. Son bec long et fin recourbé, sa huppe érectile qu'elle déploie quand elle est excitée et son vol comparable à celui d'un gros papillon permettent de la reconnaître facilement. Il s'agit d'une espèce migratrice commune dans la région se nichant habituellement dans un trou d'arbre ou de mur.

Crédit photo : Caroline Devevey_PN de Port-Cros



Puffin Yelkouan (F)

Espèce endémique de la Méditerranée, il s'agit d'un oiseau de mer pélagique qui ne vient à terre que pour se nicher. Les îles d'Hyères abritent près de 90% de leur population. Pour se nourrir, il pêche en vol ou plonge dans l'eau jusqu'à 40 m de profondeur ! Victime des prédateurs introduits sur les îles (rats, chats) et de la destruction de leurs habitats (développement du tourisme côtier, urbanisation du littoral), il est l'une des espèces les plus menacées d'Europe.

Crédit photo : C. Gicqueau_PN de Port-Cros



Chapelle Saint-Tropez (G)

Ancien hangar militaire surmonté d'un clocher en 1872. Une partie de la sacristie fut sacrifiée en 1940 pour en faire une école, qui n'existe plus aujourd'hui.

[En savoir +](#)

Crédit photo : ©loane_grasset_PN_PortCros



Statue Saint-Joseph (H)

La statue de Saint Joseph est érigée en 1892 pour remercier le saint d'avoir protégé un îlien qui s'était perdu et cassé la jambe.

[En savoir +](#)

Crédit photo : ©loane_grasset_PN_PortCros



Le petit cimetière (I)

C'est dans ce cimetière marin que se situait la tombe de l'amour de Jean d'Agrève. L'on y trouve aussi celles de Robert et Christiane Buffet, ainsi que celles de Marcel et Marceline Henry, défenseurs de l'île et, à l'écart, celle du poète Claude Balyne.



Anémone encroûtante jaune (J)

L'anémone encroûtante, par sa couleur jaune orangé éclatante, participe grandement à la beauté des paysages sous-marins.

L'anémone encroûtante jaune (*Parazoanthus axinellae*) est formée d'une colonie de polypes, -petits animaux en forme de sac- réunis par une même plaque basale encroûtante, qui est parfois fixée sur l'éponge *Axinella* d'où elle tire son nom scientifique. Chaque polype se caractérise par une double couronne de 24-36 tentacules lisses et fins qui entourent la bouche, une colonne rétractile et une base qui enrobe des grains de sable ou des particules calcaire. C'est un consommateur de plancton, ce qui explique sa présence dans des habitats toujours bien exposés au courant, le long des tombants rocheux peu éclairés, sous les arches ou à l'entrée de grottes.

Crédit photo : © Gilles ESPOSITO - PNPC



Gorgone rouge (K)

La gorgone rouge joue un grand rôle dans l'esthétique des paysages sous-marins méditerranéens, en constituant des "forêts" de grands individus sur les fonds coralligènes.

La gorgone rouge (*Paramuricea clavata*), dont certains rameaux peuvent parfois être jaunes, est une espèce endémique de la Méditerranée. Elle est constituée d'un squelette calcaire sur lequel viennent se fixer des polypes, petites bourses munies de tentacules qui lui permettent de se nourrir. Elle se distingue de la gorgone jaune par un coloris très vif, des rameaux plus touffus, car ses polypes sont plus gros, et une plus grande taille. Sa croissance est lente -1 à 3 cm par an- mais elle peut dépasser l'âge de 50 ans. Elle affectionne les tombants rocheux jusqu'à 100 m de profondeur où elle pousse perpendiculairement au courant pour filtrer l'eau et capturer le plancton... Malheureusement, une certaine fragilité de ses tissus la rend très sensible aux perturbations mécaniques, chimiques ou thermiques.

Crédit photo : © Claude LEFEBVRE



Sérieole (L)

La sérieole est la plus grande des carangues méditerranéennes : elle peut atteindre 2m de long !

La sérieole (*Seriola dumerili*) a un corps fuselé aux flancs comprimés, très musclé, caractéristique des grands prédateurs à nage rapide. Sa tête courte se termine par une puissante mâchoire. Son dos est argenté, ses flancs sont clairs et légèrement nacrés, ses nageoires souvent jaunâtres. Les jeunes sont plus uniformément jaunes. Les sérieoles en bancs parfois importants viennent chasser près des côtes de la fin de l'été à l'automne. Les juvéniles s'abritent sous l'ombrelle de grandes méduses ou d'objets flottants en dérive. Cette stratégie optimise leur garantie de survie et favorise le développement de l'espèce.

Crédit photo : © Déclic Bleu Méditerranée



Station 1 - Les plantes venues d'ailleurs (M)

Autour du Fort du Moulin, quelques touffes d'armoise arborescente, reconnaissable à sa couleur argentée et à son odeur aromatique, jalonnent le sentier. Commune au sud du bassin méditerranéen, elle n'est connue en France que dans la rade d'Hyères. Sa localisation près de sites fortifiés est sans doute liée à la présence des Sarrasins qui l'utilisaient pour ses vertus médicinales.

Les palmiers du village (plantés au milieu des années trente), les agaves et les eucalyptus du Manoir ont été choisis pour leur valeur ornementale. Toutes ces plantes retrouvent sur l'île des conditions climatiques proches de leur contrée d'origine : Amérique du Sud pour les agaves, îles Canaries pour les palmiers, Australie pour l'eucalyptus.

Certains de ces végétaux se révèlent être de véritables pestes végétales (par ex. griffes de sorcière, mimosas...) qui concurrencent la flore locale.

Le Parc national veille donc à en limiter l'extension.

Crédit photo : Christel Gérardin - Parc national de Port-Cros



Station 2 - Le cimetière (N)

Le petit cimetière marin est l'un des derniers vestiges de l'ancien emplacement du village. Comme dans tous les cimetières du midi, les cyprès qu'on y trouve symbolisent la vie éternelle et la liaison entre le ciel et la terre.

On peut remarquer, à ce niveau du sentier, l'abondance des oliviers. Autrefois cultivés puis retournés à l'état sauvage, ils témoignent de la présence passée de cultures autour des habitations. Un peu plus loin sur la droite, une ancienne carrière de schiste, principal matériau de construction de l'île, est encore visible.

Crédit photo : Jean-Paul Roger